

PRÉFECTURE  
DE LA SOMME  
10  
FRANCS

LIQUE FRANÇAISE

N° 84

# RECEPISÉ DE DÉCLARATION

1<sup>re</sup> DIVISION

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,  
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution  
de la loi précitée.

**Le Préfet de la Somme.**

*CERTIFIE avoir reçu ce jour de Monsieur Georges Vadier*

*demeurant à Ribemont-sur-Somme connaître la constitution d'une association*  
*une déclaration par laquelle il a*  
*portant le titre de*

*la Gaule Ribemontoise*

*dont le Siège Social est situé à la mairie*  
*ainsi qu'à deux exemplaires des Statuts de ladite Association.*

*Pièces annexées : un registre*

Fait à Amiens, le 17 FEV 1949

Pour le Préfet et par délégation.



Extrait du Décret du 16 Août 1901

« Article premier. — La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'Association ;  
« Dans le délai d'un mois, elle est rendue publique par leurs soins, au moyen de l'insertion au JOURNAL OFFICIEL, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'Association, ainsi que l'indication de son siège social. (Un exemplaire du JOURNAL OFFICIEL, contenant cette déclaration devra être remis à la Préfecture). »

Extrait de la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

« Les Associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. »

# AGENCE HAVAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 162 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 62, RUE DE RICHELIEU ... PARIS (2<sup>e</sup> ARR.)  
REG. COMM. 72.767 SEINE ■ REG. PROD. 2.067 SEINE C.A.

TÉL. RICHELIEU 70.00  
(13 LIGNES GROUPEES)

ADR. TÉLÉGR.  
HAVAS-PARIS

CHIEUX POSTAUX  
COMPTÉ N° 12012

1014-00

PARIS, le 8 février 1946

Monsieur Georges VADIER  
Président de la Gaule Ribemontoise  
Mairie de Ribemont sur l'Ancre

(Somme)

Monsieur,

Vous avez trouver ci-joint, en retour, le récépissé de l'avis de déclaration de votre association qui a bien été publié par le JOURNAL OFFICIEL du 7 mars 1946

Vous avez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

P. LE CHEF DES SERVICES D'EXPLOITATION,  
LE CHEF DU SERVICE DES JOURNAUX OFFICIELS

G. BOUSSUCES.